Le programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) facilite la connexion entre l'élève et l'employeur par l'entremise de 2 à 3 stages de travail rémunérés pendant l'été (8 semaines chacun).

Le PAJNB permet à l'élève-apprenti de :

- développer des compétences professionnelles et interpersonnelles transférables en milieu de travail tout en étant accompagné d'un mentor certifié;
- prendre une longueur d'avance en cumulant des heures exigées par Apprentissage et Certification professionelle dans le métier pratiqué:
- d'entamer, dès la 10e année, un préapprentissage dans un métier spécialisé;
- vivre une expérience d'apprentissage positive et enrichissante en milieu de travail.

Pour de plus amples informations au sujet du PAJNB, veuillez communiquer avec la direction de l'école secondaire de votre communauté.

Le **PAJNB** est un programme structuré qui soutient les employeurs participants et qui permet aux jeunes de devenir pré-apprentis et de vivre des expériences de travail dans les métiers apprentissables disponibles dans la province.

CONSTRUCTION

- Briqueteur-maçon
- Charpentier
- Échafaudeur
- Paysagiste
- Peintre
- Plombier

MÉCANIQUE

- Machiniste
- Mécanicien de réfrigération et de climatisation
- Mécanicien industriel

ÉLECTRICITÉ

- Électricien en bâtiment
- Électricien industriel
- Monteur de lignes

Exemples de métiers spécialisés du PAJNB

MÉTAUX ET TUYAUTERIE

- Calorifugeur
- Soudeur
- Chaudronnier
- Tôlier
- Monteur-ajusteur de charpentes métalliques

SERVICES

Cuisinier



VÉHICULES À MOTEUR

- Débosseleur-peintre
- Technicien d'entretien automobile
- Technicien d'entretien d'équipement lourd





Les jeunes qui participent au PAJNB :

- sont des pré-apprentis à la recherche d'une carrière dans les métiers spécialisés selon leur projet de vie et de carrière.
- démontrent un intérêt envers le programme et s'y engagent.
- ont le potentiel de réussir une formation collégiale dans leur domaine d'intérêt.
- démontrent une bonne attitude et les aptitudes nécessaires à leur réussite comme pré-apprentis.
- sont en 10°, 11° ou 12° année et peuvent participer jusqu'à trois stages pendant la période estivale (d'une durée de 8 semaines chacun).
- se conforment aux règles de sécurité en atelier et en milieu de travail.

Comment le programme fonctionne?

- 1. L'équipe PAJNB appuie l'élève et l'employeur tout au long du processus.
- 2. L'employeur rencontre l'élève en entrevue.
- 3. L'employeur accepte d'embaucher l'élève comme apprenti et identifie un mentor certifié sceau rouge pour l'accompagner pendant ses stages.
- 4. L'élève entame un stage rémunéré dès le début de l'été, et ce, pendant une période de 8 semaines.
- 5. L'élève est évalué tout au long de son stage et doit continuer à respecter les exigences de l'employeur et du PAJNB pour pouvoir retourner au travail chaque été.

Comment adhérer au programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick?

- 1. Le personnel scolaire est responsable de faire connaître le PAJNB dans son école.
- 2. L'élève intéressé doit soumettre un formulaire de demande d'évaluation de sa candidature à l'équipe PAINB de son école.
- 3. Un entretien est accordé à l'élève qui répond aux critères de sélection.
- L'élève sélectionné doit soumettre des références.
- 5. Un employeur pouvant fournir un mentor certifié sceau rouge dans le domaine d'intérêt de l'élève est identifié pour l'accueillir dans son entreprise.
- 6. L'élève fait un stage d'exploration dans cette entreprise pour valider son domaine d'intérêt.
- 7. L'élève doit remplir le formulaire d'inscription du PAJNB.